

## **AIDE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

### OBJET

Apporter un soutien financier aux familles pour faire face aux frais d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du RUBIS'CUBE et LOISIRS AU VENT

### PUBLIC CONCERNE

Tout ménage domicilié de manière stable sur la commune ayant à charge de manière effective et permanente un enfant à charge concerné par l'aide

### CRITERES ET CONDITIONS

- Enfant âgé de 3 ans à 13 ans révolus
- Conditions de ressources sur Quotient Familial CAF
- Période scolaire et vacances scolaires
- non cumulable avec l'aide MSA
- versée en tiers payant et dans la limite du montant restant à charge
- **Aide éligible uniquement pour le premier et deuxième enfant d'un même ménage**

### MONTANT DE L'AIDE :

#### **La journée**

QF CAF	Aide CCAS ALSH
0 à 785	3 €
786 à 1000	2 €
1101 et +	1 €

#### **La demi-journée**

QF CAF	Aide CCAS ALSH
0 à 785	3 €
786 à 1000	2 €

### PROCEDURE

- Présentation du justificatif de domicile, livret de famille et QF CAF auprès de l'ALSH
- Déduction de l'aide CCAS par l'ALSH

Le CCAS rembourse directement l'ALSH sur présentation d'un état de facturation et de présence au plus tard le 15 décembre de l'année N et pour la période sur décembre au plus tard le 15 janvier N+1)

### CONTACT

CCAS Action sociale : 04.75.04.49.00 / [ccas@mairie-sp3c.fr](mailto:ccas@mairie-sp3c.fr) / CCAS Pole social 33 av gal de Gaulle 26130 St Paul-3-Châteaux

Mairie Guichet Unique : 04.75.04.96.96 / place castellane 26130 SP3C

Portail Famille : [www.ville-saintpaultroischateaux.fr](http://www.ville-saintpaultroischateaux.fr)

Accusé de réception en préfecture  
026-262600539-20231124-CA-24112023-10-DE  
Date de réception préfecture : 08/12/2023